



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 MARS 2013

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

CONFORMEMENT A L'ARTICLE L2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

<b>Membres composant le Conseil Municipal</b>	<b>: 49</b>
<b>Membres en exercice</b> .....	<b>: 49</b>
<b>Membres présents</b> .....	<b>: 31</b>
<b>Membres excusés et représentés</b> .....	<b>: 14</b>
<b>Membres absents non représentés</b> .....	<b>: 4</b>

La séance est ouverte à 20 H 00 sous la présidence de Monsieur Henri PLAGNOL, Maire.

**1. Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal**

M. Jacques LEROY est désigné secrétaire de séance.

Etaient présents :

M. Henri PLAGNOL, Maire,  
M. Jacques LEROY, M. Sylvain BERRIOS, Mme Annie BIGAND, M. André KASPI, M. Yves DAYAN, Mme Laurence COULON, Mme Muriel DEVAUX, Maires-Adjointes,  
M. Yannick BRUNET, Mme Jacqueline VISCARDI, M. René GAILLARD, M. Alain MERIGOT, M. Jean PLAGNE, Mme Dominique MONIN, M. Stéphane CARDARELLI, Mme Catherine RITVO, Mme Anne DAVID, M. Claude SOUSSY, Mme Geneviève GAUTRAND, M. Bernard VERNEAU, Mme Yasmine CAMARA, M. Roméo DE AMORIM, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI, Conseillers municipaux.

Etaient absents excusés et représentés :

Mme Patricia RIBEIRO qui a donné pouvoir à Mme Dominique MONIN, Mme Nicole CERCLEY qui a donné pouvoir à Mme Jacqueline VISCARDI, M. Gérard ALLOUCHE qui a donné pouvoir à M. Sylvain BERRIOS, Mme Chantal POZZANA qui a donné pouvoir à Mme Laurence COULON, M. Joseph GICQUEL qui a donné pouvoir à M. Jean PLAGNE, Mme Pascale CHEVRIER qui a donné pouvoir à M. Jacques LEROY, Mme Catherine JUAN qui a donné pouvoir à M. André KASPI, M. Jean-François LE HELLOCO qui a donné pouvoir à Mme Anne DAVID, M. Jacques-Nicolas DE WECK qui a donné pouvoir à M. Roméo DE AMORIM, Mme Valérie FIASTRE qui a donné pouvoir à M. Stéphane CARDARELLI, Mme Carole DRAI qui a donné pouvoir à Mme Yasmine CAMARA, M. Denis

LE MAIRE



Henri PLAGNOL

CONSTANT qui a donné pouvoir à M. Nicolas CLODONG, Mme Valérie CHAZETTE qui a donné pouvoir à Mme Catherine RITVO, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ qui a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse MONCHABLON.

Etaient absents non représentés :

Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Sabine CHABOT, M. Luc GRAS, M. Jean-Bernard THONUS.

Au cours de la séance :

Mme Sabine CHABOT entre au point 3, M. Philippe ROSAIRE quitte la séance au point 4 et donne pouvoir à Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE quitte la séance au point 4 et donne pouvoir à M. Bernard VERNEAU, Mme Annie BIGAND quitte la séance au point 12 et donne pouvoir à M. Alain MERIGOT.

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 février 2013**

**Approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 février 2013

Unanimité

**3. Rythmes scolaires: Vœu pour l'abrogation du décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires**

**Demande** l'abrogation du décret n°2013-77 sur la réforme des rythmes scolaires.

**Demande** une concertation approfondie au niveau local et national avec tous les acteurs concernés avant toute décision relative à l'organisation des rythmes scolaires.

44 Pour

2 Contre (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY)

**ENSEIGNEMENT - SPORTS -ET AFFAIRES  
CULTURELLES**

4. **Attribution de dotations lors des concours équestres organisés par la ville de Saint-Maur-des-Fossés et modification des droits d'engagement aux concours « G.I.C.E. »**

Fixe à 60 300 euros le montant des dotations initiales des concours équestres organisés par la Ville au cours de l'année 2013.

**Autorise** le Maire, ou à défaut un élu délégué, à fixer par décision, avant chaque concours, la répartition entre les différentes épreuves du montant fixé par délibération.

**Autorise** le Maire, ou à défaut un élu délégué, à fixer par décision, avant le concours « Grand National de C.S.O de Marolles », le montant et les modalités d'engagement à celui-ci.

**Autorise** le Maire, ou à défaut un élu délégué, à fixer par décision lors de chaque épreuve le montant de la dotation attribuée, sans que le cumul des dotations effectives puisse dépasser **85 000 euros** pour l'année.

Dit que la dépense correspondante sera imputée au budget de la Ville, chapitre 924/414 article 6714 du budget de l'exercice 2013.

**Approuve** l'application des règlements fédéraux en vigueur fixant la répartition des dotations entre les cavaliers et le montant des éventuels « prix créés » ou réductions de dotation.

Unanimité

5. **Approbation des règlements des conditions d'utilisation des piscines municipales**

**Approuve** les règlements intérieurs des piscines du centre sportif Pierre Brossolette et « Caneton ».

Dit que les règlements entreront en vigueur le 18 mars 2013.

Dit que, sauf délibération contraire du Conseil Municipal, des modifications mineures de ces règlements pourront être adoptées par décision du Maire.

Unanimité

6. **Intégration des activités du cinéma « Le Lido » au sein des services municipaux**

**Approuve** l'intégration, au sein des services municipaux, des activités du cinéma LE LIDO,

**Autorise** la création d'une régie afin de permettre le bon fonctionnement de cette salle,

**Décide** que l'intégration définitive sera effective le 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Unanimité

7. **Autorisation de signer une convention de partenariat avec la S.A.R.L. « La Lettre du Musicien »**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la S.A.R.L. "La Lettre du musicien" et à verser la somme de 800 €.

Unanimité

**MARCHÉS PUBLICS**

8. **Autorisation de signer les marchés d'organisation des séjours de vacances pour les enfants de 4 à 12 ans durant les vacances scolaires d'été au cours de l'année 2013**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer les marchés à procédure adaptée selon l'article 30 du Code des Marchés Publics relatifs à l'organisation des séjours de vacances pour les enfants de 4 à 12 ans durant les vacances scolaires d'été attribués par la Commission d'Appel d'Offres en date du 13 février 2013 :

**Lot N° 1** : séjour pour les 4 à 7 ans avec l'Association Echanges & Découvertes sise 16 allée Charcot à NANTES (44000),

**Lot N° 2** : séjours pour les 6 à 12 ans avec la Société N.S.T.L. sise 140 rue Léon Geoffroy à VITRY SUR SEINE (94400).

Unanimité

9. **Appel d'offres ouvert relatif à la maintenance préventive et curative des matériels relatifs à la production de repas par la cuisine centrale et les crèches**

Annule la délibération n° 28 du 2 décembre 2010,

**Autorise** Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la maintenance préventive et curative des matériels relatifs à la production de repas par la cuisine centrale et les crèches, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

10. **Autorisation de signer le marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence pour la fourniture de pièces de rechange pour les horodateurs de la ville**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence relatif à la « Fourniture de pièces de rechange pour les horodateurs de la ville » avec la Société HÉLECTRONIC sise 5, Boulevard de Créteil à SAINT MAUR-DES-FOSSÉS (94100).

Unanimité

11. **Avenant n°1 au marché relatif à la fourniture de livres destinés à la médiathèque lot 5 : livres bandes dessinées et mangas**

**Approuve** le projet d'avenant n°1 au marché relatif à la fourniture de livres destinés à la médiathèque lot 5 : livres bandes dessinées et mangas ayant pour unique objet de mettre à jour les coordonnées de la société LA GENERALE LIBREST

**Autorise** Monsieur le Maire à signer ledit avenant

Unanimité

**12. Appel d'offres ouvert relatif aux travaux de toiture dans les bâtiments communaux**

**Autorise** Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative aux travaux de toiture dans les bâtiments communaux à exécuter au cours de l'année 2013, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

39 Pour

7 Abstentions (M. Denis CONSTANT, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ)

**13. Avenant n°1 au marché relatif à la réservation de 50 + 5 berceaux – secteur Adamville/la Pie**

**Approuve** le projet d'avenant n°1 au marché négocié relatif à la réservation de 50 + 5 berceaux secteur Adamville/La Pie pour la crèche située 47bis rue Ledru Rollin à Saint-Maur-des-Fossés ayant pour unique objet de transférer le marché attribué à la Société « Tout Petit Monde » à la Société Evancia domiciliée 24 rue du Moulin des Bruyères à COURBEVOIE (92400) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer ledit avenant

Unanimité

**COMMUNICATIONS**

14. Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 3 avril 2008 (L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)
15. Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 3 avril 2008 (L 2122-22 4° et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**LA SÉANCE EST LEVÉE À 21H55 LE 8 MARS 2013**